



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 5 novembre 2025

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
48	59

Date de convocation

30 octobre 2025

Transport – Convention de gestion de la Gare routière à Tournon-sur-Rhône

**N° de la délibération
2025-696**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq novembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle Charles Trénet à Tain l'Hermitage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Laurent BARRUYER, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, M. Denis DEROUX, Mme Amandine DEYGAS, M. Yann EYSSAUTIER, Mmes Myriam FARGE, Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, MM. Patrick FOURCHEGU, Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, M. Michel GAY, Mme Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, Dominique LEPAGE, MM. Fabrice LORIOT, Jean-Louis MORIN, Mme Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Ingrid RICHIOUD, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Paul BARBARY (pouvoir à Valina FAURE), M. Pascal BIGI (pouvoir à Mme Marie-Claude LAMBERT), Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Alain SANDON), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Bruno FAURE (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Michel GOUNON (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), M. Jean-Michel MONTAGNE (pouvoir à M. Gérard ROBERTON), Mme Stéphanie NOUGUIER (pouvoir à M. Pascal BALAY), Mme Nathalie RAZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), Jean-Christophe WEIBEL (pouvoir à Mme Isabelle POUILLY), M. Xavier AUBERT, Mme Muriel FAURE, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, Mme Agnès OREVE, M. Régis REYNAUD, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC, Mmes Anne SCHMITT.

La convention de gestion de la gare routière de la ville de Tournon-sur-Rhône prend fin le 31 décembre 2025.

Il est proposé de la reconduire pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2025, avec tacite reconduction pour 1 an

L'objectif est de répartir la prise en charge des coûts de la gare routière, évalués à 63 667 € par an, entre les différentes collectivités utilisatrices de l'équipement (Région, ARCHE Agglo, commune) :

- ✓ A la charge de la commune : 50% des frais de personnel pour l'ouverture et la gestion du site, les espaces verts, les assurances et maintenance des équipements ;
- ✓ A la charge des AOM utilisatrices du site (60% pour la Région, 40% pour ARCHE Agglo) : 50% des frais de personnel pour l'ouverture et la gestion du site, le nettoyage du local et la propreté urbaine, le marquage au sol et le portail.

Les montants se répartissent ainsi :

- ✓ à la charge d'ARCHE Agglo : 15 235.20 € TTC par an
- ✓ à la charge de la Région : 22 852.80 € TTC par an

✓ à la charge de la Ville : 25 579.00 € TTC par an

Envoyé en préfecture le 06/11/2025

Reçu en préfecture le 06/11/2025

Publié le

ID : 007-200073096-20251105-DELIB_2025_696-DE



Ces modalités sont fixées dans une convention entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la commune de Tournon-sur-Rhône et ARCHE Agglo.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu la compétence Aménagement de l'espace communautaire à travers notamment l'organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code ;

Considérant la convention définissant notamment les obligations de chaque partie et la répartition financière ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 22 octobre 2025 ;

Après en avoir délibéré à :

- 59 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** la convention de gestion de la gare routière de Tournon-sur-Rhône ;
- **AUTORISE** à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 5 novembre 2025.

Signé électroniquement par : Frédéric
SAUSSET

Date de signature : 06/11/2025

Qualité : Le président ArcheAgglo